

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations

A.P. N° AP82-BDCSPP-2015-06-022

**ARRÊTÉ CONCERNANT LA SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU
DE LA BASE MULTI-LOISIRS DE BRESSOLS**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu les articles D 322-13 et D 322-14 du code du sport ;
Vu l'article A 322-11 du code du sport ;
Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination du préfet de Tarn-et-Garonne,
M. Jean-Louis GÉRAUD ;
Vu la demande de dérogation présentée par Monsieur Simon HOGEDE, gérant de la base
multi-loisirs de BRESSOLS – SARL LE SIROCCO, en date du 14 juin 2015 ;
Vu le procès-verbal d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique en
date du 6 mai 2015 ;
Sur la proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Guillaume PODIO, né le 17 février 1997, est autorisé à surveiller la
baignade de la base multi-loisirs de BRESSOLS, pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet
2015 inclus, à l'exclusion de toute activité d'enseignement rémunérée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de BRESSOLS, la directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la
préfecture.

Fait à Montauban, le

18 JUIN 2015

Le préfet
P/ Le préfet,
Le secrétaire général

Jean-Michel DELVERT